



TEXTE ADOPTÉ n° 228  
« Petite loi »

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2013-2014

31 octobre 2013

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de l'accord-cadre entre  
l'Union européenne et ses États membres, d'une part,  
et la République de Corée, d'autre part.*

**(Texte définitif)**

*L'Assemblée nationale a adopté, sans modification, le projet de loi,  
adopté par le Sénat en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

*Sénat :* **678, 763, 765** et T.A. **207** (2012-2013).

*Assemblée nationale :* **1331** et **1465**.

---

### Article unique

Est autorisée la ratification de l'accord-cadre entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, (ensemble deux déclarations), signé à Bruxelles, le 10 mai 2010, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 31 octobre 2013.*

*Le Président,*  
*Signé : CLAUDE BARTOLONE*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 1331.



ISSN 1240 - 8468